

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 06 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de présents	11
Vote par procuration.....	3
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: le 29 août 2013	

L'an deux mil treize, le six septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : Danièle MARTIN a donné procuration à Michel AUBERT, Etienne MARTEGOUTTE a donné procuration à Hervé NOVELLI et Pierre GRAVEL a donné procuration à M. Yves LAMORRE, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Frédérique JARDIN

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2013/0019 : un terrain, cadastrée A 790 d'une superficie de 7 862 m², situé au 8, rue Gué Roger,
- DIA 2013/0020 : 2 terrains, cadastrée C 334 d'une superficie de 67 m² et C 336 d'une superficie de 51 m², situés au 35, rue de la Galère.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°1

CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°1

- 020, dépenses imprévues : - 5 030 €,
- 21312, opération 83 : + 30 €,
- 2151, opération 114 : + 5 000 €.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

04-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS
INFORMATIQUES

M. le Maire a décidé de signer un contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services du matériel informatique avec la société SEGILOG, pour une nouvelle période de trois ans du 15 août 2013 au 14 août 2016, se décomposant comme suit :

Cession du droit d'utilisation des logiciels pour un montant total HT de 10 989 € et répartis en versements annuels

Pour la période du 15/08/2013 au 14/08/2014 soit 3 663,00 € HT

Pour la période du 15/08/2014 au 14/05/2015 soit 3 663,00 € HT

Pour la période du 15/08/2015 au 14/08/2016 soit 3 663,00 € HT

En contrepartie :

De la cession de droit d'utilisation des logiciels existants,

Du développement de nouveaux logiciels

De la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels

Maintenance et formation pour un montant total HT de 1 221 € et répartis en versements annuels

Pour la période du 15/08/2013 au 14/08/2014 soit 407,00 €

Pour la période du 15/08/2014 au 14/08/2015 soit 407,00 €

Pour la période du 15/08/2015 au 14/08/2016 soit 407,00 €

En contrepartie :

De l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG

De la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

05-DECISIONS BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Voir document joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative budgétaire n°1 comme indiqué dans la pièce jointe à la délibération.

06- REGLEMENT ET TARIFS DES HALLES

Règlement : voir feuille jointe

Tarifs : La gratuité est accordée pour les manifestations des associations :

- de Richelieu et ouvertes au public sans droit d'entrée,
- Co organisées et/ou subventionnées par la commune

Payant pour les locations à titre privé et pour les locations d'associations qui appliquent un droit d'entrée ou payantes.

Les tarifs :

- 150 € à la ½ journée,
- 250 € à la journée.

Une caution est obligatoire pour toute location. Elle est égale au montant de la location, ou au montant équivalent pour les utilisations à titre gratuit.

Aucun matériel (tables, chaises, bancs, etc.) n'est prévu dans la location. Pour tout matériel, une demande doit être adressée à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de valider le règlement joint à cette délibération et les tarifs indiqués ci-dessus.

07- TRAVAUX MUR D'ENCEINTE ET SECURISATION EGLISE

Contrairement à ce qui était prévu, les travaux du mur d'enceinte et de sécurisation de l'église ne seront subventionnés qu'à hauteur de 30 % et non 50 % comme prévu initialement.

1/ mur d'enceinte :

- travaux : 380695 € HT,
- subvention DRAC : 11 608,50 €

2/ sécurisation église :

- travaux : 5 094 € HT,
- subvention : 1 528,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la DRAC comme indiqué dans le corps de la délibération.

08- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES A TITRE GRACIEUX AVEC LE SDIS

Il est proposé une convention de prestations de services à titre gracieux (voir projet de convention en pièce jointe) avec le SDIS d'Indre et Loire.

Choix des lieux des défibrillateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention de prestations de services à titre gracieux avec le SDIS 37,
 - Décide d'implanter les 2 défibrillateurs dans les lieux suivants :
 - Le premier sera mis au stade durant la saison et il sera transporté à la piscine en été,
 - Le second sera installé en centre-ville, à l'extérieur pour qu'il soit accessible au public.

09- PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif de résorption de l'emploi précaire s'appliquant du 13 mars 2012 au 12 mars 2016, permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par voies de sélections professionnelles, de concours et de recrutements réservés sans concours. La commune doit adopter ce programme.

Pour Richelieu, seule Carole de la Bouillerie est concernée. La commune ouvrirait un poste d'attaché de territorial aux commissions de sélection professionnelle. Cette commission tenue par le centre de gestion d'Indre et Loire composera un jury et recevra les candidats afin de voir s'ils ont toutes les compétences et qualifications requises pour exercer le poste. Le Conseil doit valider le programme d'accès à l'emploi titulaire comme suit :

1/ emplois ouverts aux commissions de de sélection professionnelle :

- Attaché territorial, 1 poste ouvert en 2013,
- Emplois réservés sans concours : 0,
-

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 5 février 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle proposée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

10- CRITERES D'EVALUATION DES AGENTS

L'évaluation annuelle des agents changeant de forme, le Conseil Municipal doit délibérer sur les critères de cette évaluation. Les critères suivants-vous sont proposés dans la feuille ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter les critères d'évaluation définis dans la pièce jointe à cette délibération.

11- REGIE DE RECETTES DU CAMPING

Suite à un contrôle de la comptable publique, une erreur dans la régie de recettes du camping a été décelée. Il manque 16,25 €. L'erreur vient d'un oubli administratif. Le régisseur est pécuniairement responsable de la régie. Anais DELMAS, régisseur suppléante, présente au moment de ce contrôle sollicite la remise gracieuse de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder la remise gracieuse à Anais DELMAS pour un montant de 16,25 €.

12- JUMELAGE RICHELIEU - WUZHEN

Afin d'avancer sur ce dossier, il a été fait appel à l'association « cultures Chine ». La mission confiée consiste en :

- un déplacement à Wuzhen avec rencontre des autorités locales,
- une présentation des projets de coopération,
- la rédaction du document de synthèse et compte-rendu.

Le coût de cette mission est de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'autoriser M. le Maire à verser la somme de 3 000 € à l'association « cultures Chine » pour sa mission de création du jumelage Richelieu - Wuzhen.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

13- CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Une convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie doit être signée. Il est proposé de signer une convention avec la SAUR. Le projet de convention est annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la SAUR afin d'assurer l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie de la Ville de Richelieu.

14- RAPPORT ANNUEL DU SIEL 37

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel et le contrôle de concession 2012 du SIEL 37 et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

15- RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL GENERAL D'INDRE ET LOIRE 2012

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2012 du Conseil Général 37 et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

16- RAPPORT ANNUEL DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2012 du PNR Loire Anjou Touraine et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

17- VACATION POUR ACCOMPAGNEMENT D'HUISSIERS DE JUSTICE

Afin d'assister les huissiers de justice qui en font la demande, il est proposé de créer une vacation pour accompagnement d'huissier de justice par la police municipale.

Le montant est fixé à 20 € par vacation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide De créer une vacation spécifique pour accompagnement d'huissier de justice par le policier municipal, son montant est fixé à 20 €.

18- VENTE DE MOBILIER

La commune a réalisé un tri dans le mobilier stocké dans divers bâtiments communaux. Un grand nombre de meubles, tables, chaises n'ont plus d'utilité pour la commune et pourraient donc être vendus. Une régie existe déjà afin de vendre du mobilier usagé, elle pourrait donc être utilisée dans ce cadre.

Les tarifs ne sont pas encore totalement définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'autoriser la vente du mobilier réformé et autorise M. le Maire à définir les tarifs de vente pratiqués par décision.

19- QUESTIONS DIVERSES

1/ déviation

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir une copie d'un courrier de M. le Président du Conseil Général d'Indre-et-Loire adressé à Mme Milan, la Présidente de l'association « bien vivre en Pays de Richelieu ». Dans cette lettre, le Conseil Général s'engage clairement sur la poursuite de la déviation. Il indique qu'il reste plusieurs étapes mais il indique que le projet est lancé. Ce qui est très intéressant, c'est qu'il y a un engagement écrit sur ce dossier.

2/ Ligne LGV

COSEA vient de transmettre le rapport de l'étude sur les vibrations engendrées par le transport des marchandises pour la construction de la ligne à grande vitesse. M. Novelli donne lecture de la conclusion de ce rapport et indique qu'il a demandé qu'une réunion se tienne avec Coséa, le centre d'études techniques de Lyon, la mairie et les habitants de l'avenue du Québec et de la route de Chinon. Cette réunion aura lieu le jeudi 26 septembre prochain à 19h, salle du Conseil Municipal.

3/ Inondations du 19 et 20 juin 2013

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir une lettre de M. le Préfet répondant favorablement à sa demande d'étude sur les causes précises de ces inondations. Le CETE de Blois a été mandaté pour réaliser ce travail qui sera réalisé très prochainement.

De plus, M. le Maire indique que notre commune est passée lors de la commission de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 22 août dernier. Nous ne

connaissons pas encore le résultat qui nous sera communiqué prochainement par le Ministère de l'Intérieur.

4/ Fonds de solidarité logement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre du FSL demandant une participation financière supplémentaire de 0,10 € par habitant. Cette somme n'étant pas prévue au budget, il propose de répondre négativement à cette demande. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec cette décision.

5/ Animation Place Louis XIII

M. le Maire propose de créer une commission spécifique pour étudier l'animation de la Place Louis XIII. En effet, lors des manifestations de la commune, il s'avère que la majorité des événements se passe sur la place du Marché et la place des religieuses. C'est pourquoi il souhaite que les élus se réunissent afin de trouver des animations pour faire vivre cette place et qu'elle soit incluse lors des manifestations de la Ville.

6/ Accueil périscolaire

Des parents d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire ont fait la demande de pouvoir bénéficier de tarifs dégressifs à partir du 3^{ème} enfant. Après débat, il est décidé de ne pas répondre favorablement. En effet, ces activités coûtent déjà très chères à la commune qui fait déjà de gros efforts.

7/ Plan Vigipirate

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le plan Vigipirate est toujours de couleur rouge écarlate et que la commune doit suivre les préconisations de la Préfecture. Par conséquent, les barrières installées l'année dernière seront de nouveau mises en place dès que les services techniques pourront le faire.

8/ Journées du patrimoine

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les journées du patrimoine auront lieu le samedi 14 et dimanche 15 septembre prochains. Le samedi à 10h, M. d'Espous fera le don d'un livre sur Richelieu datant de 1650. A cette occasion, M. le Maire lui remettra la médaille de la Ville. A 11h, l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert, dont la restauration est terminée, sera présentée aux visiteurs. Deux conférences suivront.

9/ Carrefour de la route de Loudun et de l'avenue du Québec

Les feux tricolores sont hors service. Ils seront donc neutralisés et des panneaux stop seront installés et le marquage au sol refait.

10/ radar pédagogique route de Chinon

Les conseillers municipaux demandent la remise en service du radar pédagogique installé route de Chinon avec les réglages correspondant à la zone 30.

11/ Forum des associations

M. Alain Grollaud informe le Conseil Municipal que le forum des associations de Richelieu aura lieu le samedi 21 septembre sous les Halles.

12/ Camping

Le camping sera fermé comme tous les ans le 15 septembre. Exceptionnellement, il restera ouvert pour les personnes déjà installés qui travaillent sur le chantier LGV

et ce jusqu'à fin décembre. Ce sera un accueil minimum et aucune autre personne ne sera admise. De plus, le camping ne pourra être utilisé uniquement avant l'apparition de températures trop négatives car dans ce cas, les circuits d'eau devront être fermés.